

Direction de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (DFIP)

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L.613-1 ; L.613-2 et L.712-2
Vu l'arrêté du 15 avril 2022 relatif aux programmes nationaux de licence professionnelle « Bachelor Universitaire de Technologie »
Vu la Circulaire n° 2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements d'enseignement supérieur
Vu le Règlement général des études de l'Université Jean Monnet adopté par la CFVU du 3 juillet 2025
Vu la proposition du directeur de l'IUT de Roanne.

Numéro d'arrêté (renseigné par la DFIP) : 26-193 (annule et remplace)

Année 2025-2026

Diplôme : Bachelor Universitaire de Technologie

**Mention : Gestion des Entreprises et des Administrations
Techniques de Commercialisation**

Session : Unique

Semestres : 1-3-5

Président du Jury	LEFEVRE EVELYNE	Directrice de l'IUT de Roanne
Membres du Jury	RAMOUSSE ELODIE MOUSSIERE LAURENT FOLIARD STEPHANE BARBIER MAGALI	Contractuelle Professeur certifié Maître de Conférences Professeur certifié

Fait à Roanne, le 04/02/2026

La Directrice de l'IUT de Roanne
Evelyne LEFEVRE



Le Président
Florent PIGEON

